Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260321-21032026_03-DE

COMMUNE DE LANVEOC

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL N° 1 du 21 mars 2026
Délibération n° 3
ELECTION DES ADJOINTS

L'an deux mille vingt-six, le samedi vingt et un mars, à onze heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Christine LASTENNET, Maire.

Etaient présents :

ADAM Claire, DABARD Cécile, DESPLAT Sylvie, GUILLON Laurent, KLEIN Richard, LAUDE Frédéric, LECAS Emilie, MARCHETEAU Patricia, MARTIN Laurence, MONFORT Frédéric, NESZTLER Stéphane, PENNEC Yuan, RENSONNET Carine, ROHEL Fabien, ROUGE GAY Julia, ROZEN Julien, SAGET Raymond

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Marc JOSEPH-TEYSSIER qui a donné pouvoir à Richard KLEIN

Absents excusés Néant

Madame Claire ADAM a été désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Mmes Julia ROUGE GAY et Yuna PENNEC

Assistaient également à la réunion Mmes Maryse MARCHADOUR et Rozenn GENDRON, Adjoints administratifs

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à trois,

Madame Le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin secret, de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. Il est précisé que depuis la loi Engagement et proximité du 27 décembre 2019, la liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de deux minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire avait été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a été ensuite procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle des assesseurs.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901201-20260321-21032026_03-DE

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Résultats du premier tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de suffrages exprimés (hors blancs et nuls) : 19
- Majorité absolue : 10

NOM ET PRENOM DU CANDIDAT PLACE EN TETE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Liste n ° 1 KLEIN Richard	19 voix

Ils ont donc été proclamés adjoints et immédiatement installés.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-après :

1 er adjoint : KLEIN Richard
2ème adjoint : DABARD née LE MOAL Cécile
3ème adjoint : NESZTLER Stéphane

Le Maire,
Christine LASTENNET

MAIRIE DE LANVEOC (FINISTERE)